

Le Soir sur Internet :
<http://www.lesoiralgerie.com>
 E-mail : info@lesoiralgerie.com

A FONDS PERDUS

De la bonne gestion de la radioactivité

L'histoire qui suit est celle d'un intellectuel seul et désespéré. Son parcours indique pourtant un tempérament trempé dans des études avancées, une spécialité pointue, des réalisations nombreuses.

L'homme est entièrement possédé par la lutte contre la détention frauduleuse de sources radioactives entre des mains malveillantes. Une situation qui peut mener au pire ou à ce qu'il appelle la détention d'une « bombe sale ».

Au départ, on ne lui prête qu'une oreille distraite. Il y a, a priori, deux bonnes premières raisons à ne pas le croire. La première est que l'Algérie n'étant pas une puissance nucléaire et n'ambitionnant pas de le devenir, elle reste un sanctuaire de paix non concerné par le danger qu'il évoque. La seconde est qu'elle ne dispose pas non plus de centrales nucléaires civiles pour produire de l'électricité.

L'expert balaise d'un revers de main ce qu'il qualifie de « fausse impression » : nous ne serions pas à l'abri de frappes nucléaires adverses, préventives ou a posteriori, ainsi qu'à l'abri de « retombées apocalyptiques » du fait de notre position géopolitique. Nos voisins de la rive nord sont touchés ou impliqués dans le déploiement des armes nucléaires en transit légal ou occulte sur leur territoire. Par ailleurs, au large de nos côtes sillonnent des

navires de surface, sous-marins et des avions porteurs de charges nucléaires américains, britanniques, français, israéliens ou russes.

Notre interlocuteur revient sur une menace moins apparente : nous ferions un large usage de sources radioactives dans des domaines très variés (dans l'industrie, la médecine, la recherche scientifique, etc.) et ces sources sont stockées, exploitées, manipulées et déplacées non sans risques d'un site vers d'autres.

L'incident qui reste dans toutes les mémoires est celui de Aïn Tagrout en 1978. Il s'agissait d'une source radioactive appartenant à Altra (GTP aujourd'hui), une grande société du secteur pétrolier, et servant à la radiographie pour des contrôles industriels. La source radioactive a été laissée, un court instant, sans surveillance, dans un véhicule chargé de la transporter vers un autre site sans marquer d'arrêt. Des enfants parviennent à l'extraire de son conteneur blindé à l'uranium et à l'emporter à leur domicile. La famille et des voisins sont décimés et d'autres personnes, plus éloignées, subissent des dommages corporels irréversibles. Nombre d'entre elles sont évacuées en urgence vers des hôpitaux spécialisés en Europe. Pendant qu'on répare les dégâts, au prix fort, l'ancêtre de l'actuel Comena, le Commissariat à l'énergie atomique, est

chargé de retrouver, de récupérer et de mettre en sécurité la source radioactive et d'expliquer l'origine d'une catastrophe qui, même dans un pays qui n'est ni militairement ni industriellement nucléaire, a provoqué tant de pertes humaines et de maladies irréversibles avec, pour certaines, une issue fatale en terme.

Saisie, la justice prononce de lourdes peines d'emprisonnement, sur la base du seul code pénal. Il faut dire qu'à l'époque, les magistrats ne pouvaient pas faire autrement : ils ne disposaient pas de textes spécifiques couvrant l'ensemble des aspects médicaux, techniques et réglementaires du crime. Pourtant, deux années auparavant, une commission de scientifiques, dont un expert mandaté par l'AIEA (l'Agence internationale de l'énergie atomique) et de représentants des ministères et institutions spécialisées, avait élaboré un projet de réglementation conforme aux normes internationales en vigueur. Il faudra néanmoins attendre huit ans après la catastrophe de Aïn Tagrout pour que les premiers textes réglementaires soient signés sous forme de décrets : n° 86-132 du 27 mai 1986 et 05-117 du 11 avril 2005. Ces textes disposent essentiellement que nul ne peut détenir, utiliser, se dessaisir, transférer, prêter, transporter des matières radioactives, sous toutes formes, natures ou

pour tout usage, sans autorisation préalable du Comena.

Ils prévoient également des inspections du Comena et des sanctions civiles et pénales.

Notre interlocuteur mène aujourd'hui un autre combat, toujours solitaire mais ferme — au scanner et au scalpel — pour dire qu'une société de droit algérien chargée des prestations dans le domaine du contrôle industriel pour le compte de Sonelgaz a détourné et continue d'utiliser des sources radioactives de même nature et dangerosité que celle qui a provoqué le « petit Tchernobyl algérien » à Aïn Tagrout. L'entreprise incriminée a utilisé illégalement depuis 2002, utilise encore, stocke et transporte, sans aucune autorisation, ces sources radioactives. Bien mieux, elle sous-traite pour des entreprises locales et étrangères de renom, abusant de leur confiance et les plaçant en infraction avec les lois. Alerté par le propriétaire légal, le Comena aurait mis la main sur certains équipements détournés, tandis que la Gendarmerie nationale aurait réussi à identifier une des sources radioactives et à en effectuer la saisie dans son habitacle spécial, non pas dans un bunker comme l'exige la réglementation, mais, tenez-vous bien, dans un simple appartement habité au cœur de la ville de Azzaba, dans la wilaya de Skikda. Dans l'attente de suites judiciaires, l'objet du

délit est confié à la garde de l'entreprise incriminée. Seulement voilà : le récipient spécial contenant la source radioactive serait vide ; les coupables ayant eu le temps de transvaser la source radioactive et de la cacher dans un autre site. Une situation qui dure de décembre 2005 à ce jour.

Le fait établi est qu'il y a reconnaissance de détention d'un produit radioactif très dangereux, dans un appartement habité dans un immeuble où logent de nombreux voisins avec leurs familles.

Même vide, le récipient spécial est blindé à l'uranium, un matériau qui fait l'objet d'une comptabilité et d'un suivi national et international. Nous sommes ici devant une situation sans précédent : une entreprise travaille avec des sources radioactives détournées, sans jamais avoir obtenu l'autorisation du Commissariat à l'énergie atomique. Ce grave délit est aggravé par les engagements internationaux de notre pays (toute disparition ou simple éclipse d'une matière radioactive est source de complications avec l'AIEA) et, surtout, le caractère pernicieux de l'exposition des personnes à la radioactivité ou par son utilisation malveillante.

A présent, le problème revient à retrouver cette mystérieuse source radioactive, où qu'elle soit, et à la neutraliser en procédant à sa saisie par l'autorité concernée et compétente.



Par Ammar Belhimer
ambelhimer@hotmail.com

En effet, malgré une injonction du tribunal notifiée par huissier, la société incriminée refuse de livrer la source. Briefés par une avocate de la défense, nos confrères d'Ech Chourouk jettent le pavé dans la mare. Le ministère de l'Énergie réagit. Il diligente une enquête qui conclut au caractère fantaisiste des faits rapportés mais interdit tout de même à l'entreprise en cause toute nouvelle importation de sources radioactives.

Faudra-t-il attendre l'irréparable pour réagir ?

Laisser planer le doute sur la détention et la circulation d'une source aussi sensible, dans un pays où il est déjà difficile d'établir la traçabilité des téléphones portables, dans un contexte de recrudescence des actes terroristes, commis par des commandes à distance d'engins explosifs, relève d'une négligence impardonnable. Il y a péril en la demeure.

A. B.

POUSSE AVEC EUX !

Par Hakim Laâlam

laalamh@yahoo.fr
laalamhakim@hotmail.com



PLAIDOYER POUR UN ARBRE !

Dimanche 22 avril 2007. Il nous a été impossible de joindre certains ministres.

Normal ! Ils accomplissaient leur devoir électoral !

Non ! Tous les arbres ne naissent pas égaux en droits et en devoirs. Il y a des arbres qui naissent avec une cuillère en or dans la bouche et d'autres qui doivent s'esquinter les racines à pomper un peu de substance de cette terre ingrate. Pourtant, à l'origine, un arbre est un arbre ! Une jeune pousse. Tendre et en devenir. C'est ensuite que ça se gâte. Lorsque la lutte des classes gagne la forêt, instaurant un climat détestable au sein des arbres. Ainsi, tandis que certains, dont les parents ou les proches ont les branches haut placées, peuvent se la couler douce, d'autres, dont la lignée a rarement flirté avec les étoiles et dont les ramifications des connaissances ne vont pas plus loin que les ridicules champignons qui poussent à leur pied, sont condamnés à vivre dans une forêt algérienne et à y être coupés un jour. On pourrait croire que ces pauvres arbres marqués par la scoumoune peuvent encore espérer atterrir dans une bonne menuiserie, et finir peut-être en meuble noble, de style, destiné à trôner en bonne place chez des amateurs de beau bois. Que

nenni ! Lorsque le sort s'acharne sur vous, c'est jusqu'à l'écorce. Nos malheureux arbres tombent entre les mains d'un artisan crade et grincheux à qui l'on a passé une commande spéciale. De ces commandes de dernière minute et qui ne peuvent pourtant se refuser. Les clients ne sont pas regardants. Ils tiennent juste à ce que le travail soit prêt à la date demandée. Peu importe que l'arbre ait été débité de manière grossière. Peu importe que le rabotage ait été effectué avec des lames passées et usées. Peu importe que les planches obtenues ne soient pas d'équerre et se donnent à voir de guingois. Peu importe que des yeux de perdrix infestent toute la surface de l'ouvrage. Peu importe que des échardes aient été oubliées au polissage. Peu importe d'ailleurs que le mauvais menuisier ait procédé ou non au polissage du bois de notre pauvre arbre. Seule compte la livraison des urnes en bois pour le 16 mai au soir. Et le lendemain, le 17 mai lorsque vous ne vous rendez pas aux élections, vous aurez fait un geste, un petit geste pour la nature, car vous aurez refusé de cautionner le terrible sort des arbres algériens condamnés à la pire des peines, finir en urnes de vote. Grand merci au nom de la Nature ! Je fume du thé et je reste éveillé, le cauchemar continue.

H. L.

NOUVEAU IVECO DAILY. LA FORCE AGILE.

IVAL Zone industrielle Oued Smar

